



Gérard LE GRAND
Rédacteur en chef
TPG honoraire

Ce numéro spécial tente de dresser un constat des relations financières et fiscales entre l'Etat et les collectivités locales. Sa parution semble particulièrement bienvenue, compte tenu du projet de loi de réforme en cours d'examen parlementaire, même si, en raison du calendrier de déroulement de la procédure législative, le volet fiscal ne pourra être présenté dans son aspect le plus contemporain (notamment taxe professionnelle) : il le sera dans une parution ultérieure.

Remercions le Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat ainsi que le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales qui ont bien voulu introduire notre publication en insistant sur sa pertinence et son opportunité.

Cette étude, de plus de 160 pages, a été réalisée grâce à une pléiade d'auteurs très compétents, universitaires ou administratifs de haut rang, qui ont apporté leur concours pour traiter des thèmes toujours ouverts mais en y ajoutant les idées, les conceptions, les jurisprudences, les démarches ou les faits les plus récents. Qu'ils en soient, eux aussi, vivement remerciés, tout comme d'ailleurs les membres du comité ad hoc qui ont aidé à structurer, de concert avec la rédaction, notre numéro spécial : MM. Pierre ROCCA (président de chambre régionale des comptes), Luc SAÏDJ (professeur), Jean-Luc PISSALOUX (professeur), Ollivier GLOUX (trésorier-payeur général), Frédéric IANNUCCI (chef de service à la DGFIP), Eric PIERRAT (DGCL), Alain ROBY (représentant de l'AMF), Jacques PÉRENNÈS (conservateur des hypothèques), Jean-Michel LEVRAUX (trésorier principal, secrétaire général de l'ACP), Mmes Stéphanie FLIZOT (maître de conférences) et Laurence LEMOUZY (directrice des études de l'ISMAPP).

En plus des contributeurs, nous avons « interviewé » plusieurs responsables politiques ou administratifs des collectivités locales et territoriales qui ont bien voulu répondre à nos questions. Malheureusement, compte tenu de leurs nombreuses préoccupations, un certain nombre d'entre eux qui avaient apporté initialement des réponses de principe favorables, n'ont pu y donner suite.

Pour sensibiliser un plus grand nombre de responsables aux thématiques étudiées, au-delà de nos abonnés et lecteurs habituels, le tirage de ce numéro spécial a été augmenté de 50 % : nous souhaitons ainsi prendre notre part au débat suscité par les prochaines réformes que nous jugeons nécessaires et indispensables. Nous espérons, en œuvrant ainsi, contribuer à mieux sensibiliser cadres territoriaux, universitaires et étudiants de la filière « finances publiques » à ces grandes causes.

Au total, bien évidemment, les lecteurs resteront juges des choix ou conclusions proposés, tout en estimant avec le professeur Nicolas KADA (cf. article p. 828) que l'intérêt général national primera toujours l'intérêt public local.